

# COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE SUIVI DE LA CAMIEG

## SÉANCE DU 21 MARS 2013

avril 2013

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**CGT (1), CFDT (2), CGC (2), FO (2), CFTC (2) : SOIT 10 VOIX,**

**DONT 2 NOUVEAUX (MME PEZET POUR FO ET M. LEDRAPIER POUR LA CFDT)**

**EMPLOYEURS (7) : SOIT 10 VOIX**

**INVITÉS PERMANENTS : PRÉSIDENT, DIRECTEUR ET L'AGENT COMPTABLE DE LA CAMIEG**

### PRÉAMBULE

Mme TRIQUART, remercie les membres d'avoir accepté la date de la réunion qui était imposée du fait des impératifs.

## 1. BUDGET 2013 GESTION ADMINISTRATIVE (POUR AVIS) : DOCUMENT POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR DU CA CAMIEG DU 28/02/2013

Le Directeur, Mr NEGRONI, intervient sur ce Budget qui émane de la COG 2012-2015 (Pour info, vote Contre de la part de FO et CGC – Abstention Employeurs et CFTC) et qu'il est calculé sur un prévisionnel de 250 postes de travail (227 sous contrat sécurité sociale et 23 sous contrat IEG et proches de la retraite), soit 14 052 000 € (hors augmentation SNB). À rajouter, 11 806 000 € de charges de fonctionnement, 417 000 € d'investissements alloués dans la COG.

La clé de répartition pour 2013 est de 0,480525402 pour les actifs et de 0,519474598 pour les inactifs.

### **QUESTION POUR LA CAMIEG :**

***Ne serait-il pas opportun politiquement d'avoir une attention particulière sur ce fait. Le régime spécial ressemble à s'y méprendre à une CPAM (structure, COG, Direction, Agent Comptable...), avec dans l'avenir, un personnel 100 % sécu... Ne faudrait-il pas une communication particulière (Camieg et Employeurs) et plus ciblée, notamment sur des agents de gestion des IEG ou des activités sociales (anciens agents des prestations), lors des publications ?***

Le Directeur rappelle qu'à l'avenir il y aura de plus en plus d'agents de la sécurité sociale à l'effectif au détriment des agents des IEG, car ces derniers postulent de moins en moins.

Sur une question de FO sur la remise de gestion de 6 millions, en hausse de 20 %, le Directeur nous explique qu'en réalité le coût était de 6 millions d'euros en 2012 et que la différence a été prise en charge par la CNAMTS du fait de leur responsabilité sur les retards techniques. 75 % du montant sont les charges & salaires du personnel et 25 % de charges de fonctionnement.

M. NEGRONI indique qu'il est prévu le retour de la plateforme téléphonique au sein de la Camieg. La mise en place de la GED (Gestion des documents scannés) va permettre d'évaluer le nombre d'emplois ETP. La question se posera ensuite sur le financement de ces nouveaux postes (gain de productivité, transfert d'emplois...).

FO se satisfait enfin de l'intégration de la plateforme téléphonique au sein de la Camieg. Nous rappelons que pour FO, l'ensemble des activités réalisées par la CPAM de Nanterre doit être réintégré pour un service de qualité.

Le Directeur nous fait part d'un déménagement des locaux de la Camieg, dans la rue de Rosny à Montreuil (en face de la CCAS). Les anciens locaux devenant vétustes (années 70, problèmes de chauffage, d'isolation et de climatisation) et la refacturation des gros travaux entraînent ce changement. Un gain de 60 000 € par an est attendu. Les 22 premiers mois d'occupation sont sans loyer et le propriétaire prend en charge le coût des travaux d'installation, soit 350 000 €. Le bail a été signé et l'installation est prévue en octobre 2013.

**VOTE**

**CONTRE : FO**

**POUR : L'ENSEMBLE DES DÉLÉGATIONS Y COMPRIS LES EMPLOYEURS. (\*)**

*(\*) surprenant de la part des délégations. Dans le même temps où TOUS reconnaissent le manque de qualité de la CPAM Nanterre... tous votent en faveur.*

## **2. BUDGET 2013 GESTION DU RISQUE (POUR AVIS) : DOCUMENT POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR DU CA CAMIEG DU 28/02/2013**

Le Directeur nous informe que le budget 2012 (507 000 €) n'a pas été entièrement consommé.

FO constate que ce budget est identique à celui de l'année N-1, et que nous n'avons pas d'informations précises sur les études en cours (étude sur l'obésité des enfants et du sport pour 30 000 €, MT dents...) consacrées durant l'année 2012 et nous devons nous prononcer sur un budget 2013 à l'identique de celui de 2012, à savoir que 50 000 € sont non consommés sur 2012 et reportés sur le budget 2013 avec prévisions d'actions à développer.

En réponse à FO sur l'étude sur l'obésité, M. NEGRONI argumente que « le retard sur bilan est lié à la difficulté d'avoir des personnes rentrant dans le protocole... ».

Mme TRIQUART confirme nos propos et aurait aimé avoir des éléments qualitatifs. Elle propose que M. NEGRONI nous fasse un point pour la séance du 25 juin prochain.

En réponse, le Directeur nous indique qu'il n'y aura plus de nouvelles études. Certaines études seront inspirées de la nouvelle cohorte « Constances » où la Camieg est partenaire. (FO l'avait suggéré lors de la séance du 9 février 2012 !)

**VOTE**

**ABSTENTION : FO**

**POUR : LES AUTRES DÉLÉGATIONS, Y COMPRIS LES EMPLOYEURS (\*)**

*(\*) lors du vote de la FNGR de 2012, les employeurs avaient refusé de se prononcer, car ils n'avaient pas d'éléments qualitatifs... aujourd'hui, la situation est identique, mais ils votent en faveur... comprendra qui pourra !*

### **3. PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES COMPRISES ENTRE 20 ET 80 € (POUR AVIS) : DOCUMENT POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR DU CA CAMIEG DU 26/10/2012**

L'agent comptable, comme chaque année, nous explique le système des indus. Les textes permettent d'apurer, c'est-à-dire de solder en classe 4 et de mettre les sommes « en admission en non valeur ».

FO désire connaître le cheminement administratif de réclamation vis-à-vis de l'assuré, car nous avons constaté que des lettres recommandées sont systématiquement envoyées alors qu'un courrier simple devrait être adressé en premier lieu.

L'agent comptable confirme qu'il peut y avoir des « ratés » et par manque de temps, le courrier simple peut ne pas être envoyé afin de ne pas dépasser le délai légal pour réclamer les sommes indues.

Sur une question des Employeurs, M. HABOUCHA indique qu'il y a peu d'évolution par rapport à 2012.

**VOTE**

**POUR : L'ENSEMBLE DES DÉLÉGATIONS, Y COMPRIS LES EMPLOYEURS, SAUF LA CFTC QUI S'ABSTIENT SANS NOUS INDIQUER SES MOTIVATIONS (?).**

### **4. CONVENTION AVEC LA CPAM DES HAUTS DE SEINE (POUR AVIS) : DOCUMENT POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR DU CA DU 28/02/2013)**

M. NEGRONI nous indique qu'il y a peu d'évolution... sauf la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013 de la GED (Gestion des Documents). Les documents sont systématiquement scannés par la CPAM et consultables par la CAMIEG, y compris depuis les antennes régionales et les lieux d'accueil. À terme, cela entraînera **moins de perte de documents** (un aveu : il y a bien des pertes !).

OSCARR (répartition des activités de l'ensemble de la caisse) est un logiciel existant dans toutes les CPAM. L'agent clique sur le bouton pour indiquer qu'il travaille pour la Camieg ou la CPAM de Nanterre. Cela permettra, selon le Directeur, de déterminer le nombre de personnes dont a besoin. Cette information permettra d'évaluer le nombre ETP. En effet, le Directeur envisage de rapatrier la plateforme téléphonique à la CAMIEG. Pour cela, il lui faudra connaître le nombre de postes nécessaires et de les gréer grâce à d'éventuels gains de productivité et/ou de transfert de postes...

M. NEGRONI rappelle que la CPAM facture à la Camieg 10 centimes d'euro (au lieu de 16 normalement) à la Camieg le traitement du décompte. (Pour information, la MUTIEG verse 700 000 € de remise de gestion pour les décomptes effectués par la CAMIEG).

Le Président de la CAMIEG rappelle que la CAMIEG devait traiter à l'origine l'intégralité des appels téléphoniques (gestion et prestations). **FO confirme et rappelle que la qualité ne pourra être présente que par le transfert total des activités effectuées par la CPAM de Nanterre**, qui en passant, a un turn-over extrêmement élevé ainsi qu'un manque de qualification (on peut se poser la question sur les raisons de ce turn-over ?).

La CFTC trouve également inadmissible l'attitude relationnelle de la CPAM...

La CGC, quant à elle, propose que la CAMIEG fasse une étude de charges sur les antennes... pour éventuellement les réintégrer à la CAMIEG !

Sur la thématique de la qualité, le Directeur nous informe qu'il a enfin réussi à imposer à Nanterre que la CAMIEG puisse participer à l'enquête qualité. Cette enquête sera disponible en automne (enquête auprès des assurés et enquête « mystère » de la part d'une société sur la qualité des réponses données...). Résultats pour fin 2013.

**VOTE**

**CONTRE : FO**

**POUR : CGT, CFDT, CGC, CFTC, EMPLOYEURS FAVORABLES. TOUTES LES DÉLÉGATIONS CRITIQUENT LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU PAR LA CPAM DE NANTERRE, MAIS VOTENT EN FAVEUR DE LA CONVENTION... RENOVELABLE PAR TACITE RECONDUCTION.**

## 5. ÉTUDE SUR LES MOTIFS DE VISITE EN ANTENNES ET VACATIONS (POUR INFORMATION) : DOCUMENT POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR DU CA 28/02/2013

Le Directeur nous décrypte les données de l'enquête de « motifs » qui s'est déroulée du 10 au 14 décembre 2012 (1681 motifs pour 1053 contacts physiques) et effectuée sur les 17 antennes régionales et 200 points de vacations. La proportion d'actifs/inactifs est équivalente (479 actifs/491 inactifs)...

Il relate une légère hausse sur les questions de « droit » et une légère baisse sur les prestations.

Peu de visites sur des questions de Prévention. Il s'interroge sur la manière de communiquer sur cet item.

À l'avenir, cette analyse permettra à la CAMIEG de déplacer les vacations. Aujourd'hui, 8 à 10 assurés se présentent à une vacation, contre 2 par jour dans une antenne régionale !

*Rappelons que la 1<sup>ère</sup> raison de la création des antennes régionales, est la prévention des risques et les conventions de tiers payants. On est bien loin de cet objectif...*

## 6. SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME (POUR INFORMATION) :

### DOCUMENT POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR DU CA CAMIEG DU 28/02/2013

L'agent comptable est très clair : **hausse des recettes et faible évolution des dépenses de santé.**

Une forte diminution du poste des médicaments (3 fois plus importante chez les inactifs que chez les actifs). Cette baisse compense l'augmentation des autres postes (dentaires, optiques...)

4 millions d'économies, dont 3 millions sur les actifs, par le seul déremboursement des médicaments. **À savoir qu'au niveau de la Sécurité Sociale, les économies proviennent principalement du développement des médicaments génériques** et du déremboursement d'une bonne partie des autres médicaments.

PROCHAINE CNPS, MERCREDI 17 AVRIL 2013

COMPTE-RENDU DE MARTINE PEZET ET PASCAL WEIS, VICE PRÉSIDENT DE LA CNPS